



Dispositions d'organisation des expositions Promenade des Arts à LA TESTE LES PYL'ARTISTIQUES place du sémaphore Pyla/Mer

En juillet et août

- tous les dimanches de 10h à 19h00 – en face du club de voile : montage à partir de 9h
- Une à deux nocturnes pourront être organisées pendant la saison – non définies à date

Dispositions

1. Participation active de chacun à la vie des Pyl'artistiques, la communication, Ex : distribution de flyers dans les boîtes aux lettres (début juillet et début août), affiches chez les commerçants, mise en avant de l'exposition sur vos réseaux sociaux : FB, Instagram....
2. Aucun véhicule ne doit rouler sur l'espace d'exposition (j'arrive, je décharge en double file, je vais stationner sur un emplacement réglementé et m'installe ensuite).
3. Démontage, tous ensembles à la fin de la manifestation. Pas de départ anticipé.
4. Présence de l'artiste pour animer son stand, *si possible exercice de son art devant le public*, animation, explication de la technique utilisée. Seul l'artiste assure la promotion de ses œuvres.
5. Présentation d'œuvres originales et signées de l'artiste, **affichage des prix interdit sur les œuvres**. Prévoir une fiche ou liste à disposition des visiteurs.
6. Respect de l'originalité et du style de chaque artiste. Dans un souci de diversité, la copie entre artistes est contraire à l'esprit de l'association.
7. Reproductions et copies d'artistes même encadrées, affiches, cartes postales, livres, produits de marketing et dérivés ne sont pas autorisés.
8. Engagement à venir le plus régulièrement possible et à donner ses disponibilités en début de saison.
9. Toute absence devra être annoncée au minimum le vendredi précédant le dimanche de l'exposition (sauf cas de force majeure). En prévenant la personne responsable du site concerné et en remplissant le tableau des absences envoyé en début de saison.
10. Respect des horaires d'exposition. Pour la bonne tenue de nos expositions, prévenir son voisin ou le responsable du site en cas d'empêchement ou de retard.
11. Les emplacements d'exposition sont attribués au début et pour la saison. Les anciens et les participants réguliers conservent leur emplacement. Les participants occasionnels doivent prévenir (s'inscrire dans le groupe WhatsApp) le responsable de site de leur venue avant de s'installer.
12. ATTENTION : les artistes non assidus - ancien ou nouveau n'auront pas de place fixe
13. La surface d'exposition allouée à chaque artiste sera dépendante du nombre d'artistes, l'idée étant de faire une proposition harmonieuse, équilibrée et équitable selon les directives du responsable du site.
14. Respecter la propreté du lieu et bienveillance envers les touristes, ne pas laisser traîner de cartons ou autres éléments de transports disgracieux sur votre stand pendant l'exposition. Seuls les parasols ou barnums, blancs ou blancs écrus sont autorisés sur l'espace public. (possibilité d'acheter un barnum à prix préférentiel auprès de TOM SANATI : 06 67 54 64 76)
15. En cas de nocturne, utilisation de rallonges électriques, spots basse consommation type Led homologués. Contrôler votre matériel chez vous pour éviter de faire disjoncter le réseau public.

Notre assurance de « responsabilité civile exposant » ne vous prend pas en charge en dehors des dates et horaires indiqués. Elle ne couvre pas le vol de votre matériel ni de vos œuvres exposées.

Convivialité et bonne ambiance au sein de la PDA sont nos maîtres mots, toutes remarques, suggestions ou problème particulier doit remonter au Responsable du site ou un membre du bureau, en évitant d'étaler en public tout dysfonctionnement nuisant à l'image de l'association. Seul le Président ou un membre mandaté est habilité pour représenter l'association auprès de nos partenaires institutionnels.

J'ai pris connaissance des dispositions d'organisation ci-dessus et m'engage à les respecter lors de ma participation aux manifestations conformément au règlement intérieur et aux statuts de l'association.

Nom _____ Prénom _____ Date _____
Signature précédée de Lu et approuvé

Fiche à renvoyer à la trésorière avec votre demande d'adhésion ou de renouvellement, et copie du virement de l'adhésion aux 2 adresses mails suivantes : Annie-briand@orange.fr et promenadedesarts@gmail.com

DOPyl. Indice H	le 17/11/2023	La Présidente
-----------------	------------------	------------------